

Belvaux/Sanem, le 24 octobre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 17 octobre 2025, réf N° 1/25/0019/RG, la société

ARCELORMITTAL BELVAL et DIFFERDANGE S.A.

a eu l'autorisation pour un recours gracieux (1/25/0019), boulevard Charles de Gaulle, Eschsur-Alzette.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 24 octobre 2025 au 03 décembre 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La secrétaige,

Manon/Greven

la bourg \

Simone Asselborn Bintz